

**Conseil municipal du 03 avril 2025
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
Procès-verbal établi suivant l'article L.2121-15 du CGCT**

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 21 mars 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 13
 Nombre de conseillers présents : 08
 Nombre de votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le conseil municipal de la commune de Serrière en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole			X	
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

Votants : 08 Pour :08

✓ **Approbation du compte de gestion 2024**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Approbation du compte administratif 2024**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet de la précédente délibération.

	Dépenses	Recettes	Résultat section
Résultat Fonctionnement	1 196 969.29 €	1 449 843.14 €	<i>Fonctionnement</i>
Report Fonctionnement		1 099 073.73 € (excédent)	<i>Solde : 1 351 947.58 €</i>
Résultat Investissement	802 548.59 €	73 648.27 €	<i>Investissement</i>
Report Investissement		1 405 278.26 € (excédent)	<i>Solde : 676 377.94 €</i>

Après en avoir délibéré, Mme le Maire s'étant retirée de la salle, M. Jean Marc JOURDAN, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2024.

Votants : 07 Pour : 07

✓ **Affectation du compte de résultat 2024**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Les résultats de l'exercice tels qu'ils ressortent du compte administratif 2024 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 252 873.85 €

Excédent antérieur reporté (002) : 1 099 073.73 €

Résultat à affecter : 1 351 947.58 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice : -728 900.32 €

Excédent antérieur reporté (001) : 1 405 278.26 €

Résultat d'investissement à reporter sur 2025 : 676 377.94 € (excédent)

Solde des Restes à réaliser : -228.34 €. Les restes à réaliser peuvent être couverts par l'excédent d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- La totalité du résultat de fonctionnement 2024 soit **1 351 947.58 €** est affectée en section de fonctionnement sur le compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (budget primitif 2025).
- Pour mémoire le solde d'exécution de la section d'investissement soit **676 377.94€** est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 Solde excédentaire de la section d'investissement (budget 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 comme indiqué ci-dessus.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Vote du budget primitif 2025**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Il est proposé de voter, par section et par chapitre, les propositions budgétaires suivantes :

• Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	541 900 €
012 - Charges de personnel	502 000 €
65 - Autres charges de gestion courantes	273 450 €
66 - Charges financières	41 000 €
014 - Atténuations de produits	19 000 €
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>1 377 350 €</i>

023 - Virement à la section d'investissement	1 443 566.58 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 820 916.58 €

- Recettes de fonctionnement

70 - Produits des services	149 435 €
73 - Impôts et taxes	298 619 €
731 – Fiscalité locale	605 000 €
74 - Dotations et subventions	273 255 €
75 - Autres produits de gestion courante	98 000 €
76 – Produits financiers	44 660 €
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>1 468 969 €</i>
002 - Excédent reporté des années antérieures	1 351 947.58 €
Total des recettes de fonctionnement	2 820 916.58 €

- Dépenses d'investissement

16 - Emprunt et dettes assimilées	40 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	105 000 €
21 - Immobilisations corporelles	535 660 €
23 - Immobilisations en cours	107 075.34 €
Opérations d'équipement	1 594 534.18 €
27 - Autres immobilisations financières	47 000 €
<i>Total dépenses réelles d'investissement</i>	<i>2 429 269.52€</i>
Total des dépenses d'investissement	2 429 269.52 €

- Recettes d'investissement

10 - Dotations et réserves	104 000 €
13 - Subventions d'équipements reçues	205 325 €
<i>Total recettes réelles d'investissement</i>	<i>309 325 €</i>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 443 566.58 €
Total recettes d'investissement	1 752 891.58 €
Solde excédentaire de la section d'investissement	676 377.94 €
Total des recettes d'investissement	2 429 269.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **ADOPTE** le budget primitif 2025 tel que présenté.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Fongibilité des crédits**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Helios au niveau de chaque chapitre. Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à HELIOS.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Vote des taux de fiscalité locale 2025**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Par délibération du 04 avril 2024, les taux d'imposition 2024 votés étaient les suivants :

- | | |
|---|--------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : | 35.24% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : | 69.31% |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : | 5.05% |

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** les taux de fiscalité proposés ci-dessus.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Demande de prorogation du prêt relais**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Il est rappelé le prêt relais n° A01222232000 consenti par la Caisse d'Epargne pour un montant de 800 000 € en janvier 2023 pour une durée de 36 mois.

Ces fonds mobilisés sont exclusivement destinés à préfinancer le reversement par l'Etat de la TVA et des subventions.

Compte tenu du retard des projets et donc du versement des subventions, il est proposé de proroger d'une année le prêt relais selon les conditions suivantes :

. Date d'échéance	09/01/2026
. Montant prorogé	800 000 €
. Durée prorogée	12 Mois
. Nouvelle échéance	09/01/2027
. Taux inchangé	2.71%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✦ **DE PROROGER** le prêt relais n°A01222232000 comme indiqué ci-dessus,
- ✦ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt, y compris les frais de dossiers, et inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Projet de la bibliothèque municipale**

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Ce projet, en lien avec Savoie Biblio, vise à moderniser la bibliothèque municipale en diversifiant son offre et en améliorant son accessibilité. Il met l'accent sur l'élargissement des publics, notamment les adolescents, et la création d'un espace multifonction (bibliothèque, ludothèque, studio d'enregistrement). Des actions culturelles et des partenariats locaux renforceront son attractivité. L'objectif est de faire de la bibliothèque un lieu de vie et d'échange pour toute la population.

. Les actions culturelles menées à la bibliothèque à ce jour :

- Accueil des scolaires : Chaque jeudi pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire
- Réunion de tricot : Un samedi sur deux pour partager un moment créatif et convivial
- Accueil des assistantes maternelles : Tous les deux mois pour les tout-petits
- Animations ponctuelles :
 - . Des ateliers de sophrologie ont été organisés en 2024 dans le cadre de la participation aux nuits de la lecture
 - . Les livres emballés : au mois de décembre, des livres sont emballés et proposés au prêt dans leur paquet, les utilisateurs empruntent un livre sans rien savoir dessus. Une idée qui plaît beaucoup aux lecteurs chaque année.
 - . Pâques à la bibliothèque : cette année, la chasse aux œufs dure 3 semaines, les utilisateurs ramènent les œufs qu'ils ont trouvé dans leurs livres pour les échanger contre des chocolats.
- Animation saisonnière : Livres à la plage autour du plan d'eau.

. Le projet :

Objectifs : Réactualiser et redynamiser les rayons adulte jeunesse pour maintenir la qualité de l'offre
Développer l'action culturelle et proposer de nouveaux services pour toucher tous les publics et diversifier l'offre

Actions : Réactualiser les rayons adulte et jeunesse pour maintenir la qualité de l'offre
Développer l'action culturelle et proposer de nouveaux services :

- . Mettre en place un programme d'animations,

- . Créer un espace de convivialité pour allonger le temps sur place des usagers,
- . Diversifier les services pour attirer un public plus large.

. Budget Prévisionnel :

POSTE	MONTANT
Collections	2.50 € / habitant
Animations culturelles	1000 € / an
Equipement et mobilier	A définir
Budget exceptionnel supplémentaire pour renouvellement du rayon jeunesse	7 000 € dont 80% subventionné

. Gratuité des inscriptions

L'actuelle tarification en place pour l'accès aux services de la bibliothèque soulève des questions d'équité et d'accès à la culture pour tous. De nombreuses communes ont fait le choix de rendre leurs bibliothèques gratuites et ont noté une augmentation du taux d'inscrits.

La gratuité des inscriptions va aussi dans le sens de la loi Robert (loi bibliothèque de 2021) qui oblige déjà la gratuité de la consultation sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le projet de la bibliothèque municipale tel que présenté,
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec Savoie Biblio,
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter les subventions afférentes à ce projet,
- ✦ **VALIDE** la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale.

Votants : 08 Pour : 08

✓ **Questions et informations diverses**

- Réaménagement du plan d'eau : Un point d'avancement sur les études (environnementale, géologique, hydrologique, topographie, réseaux) est fait. L'avant-projet (AVP) devrait être présenté courant juin.
- Il est évoqué le lancement de recrutements d'une part suite à la fin de contrat d'un agent au service technique et d'autre part pour pallier l'absence de l'agent d'accueil.

L'ordre du jour de la séance du conseil municipal étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 24 mai 2025
Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du 24 mai 2025.

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance,
Gaëtan PIEDVACHE



